

Rapport de synthèse sur les CRTU: leur importance pour l'aménagement du territoire



Christoph Neuhaus, conseiller d'Etat

Directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Conférence de presse du 28 juin 2012

Rapport de synthèse sur les CRTU: leur importance pour l'aménagement du territoire

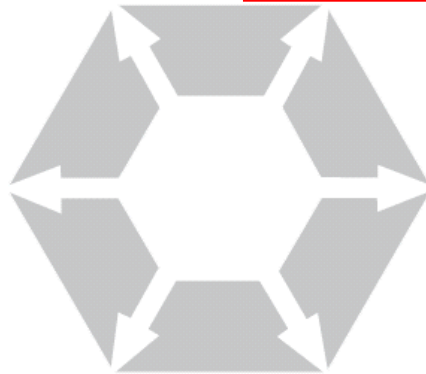
Présentation:

- Principes de la politique cantonale de l'organisation du territoire
- Mise en œuvre à l'échelon régional
- Importance des CRTU / projets d'agglomération
- Appréciation des CRTU existantes
- Classement des mesures d'aménagement du territoire en fonction de leur priorité
- Bilan du point de vue de l'aménagement du territoire

Principes de la politique cantonale de l'organisation du territoire

Assurer une utilisation mesurée du sol

Faire concorder le développement des transports et communications et celui du milieu bâti

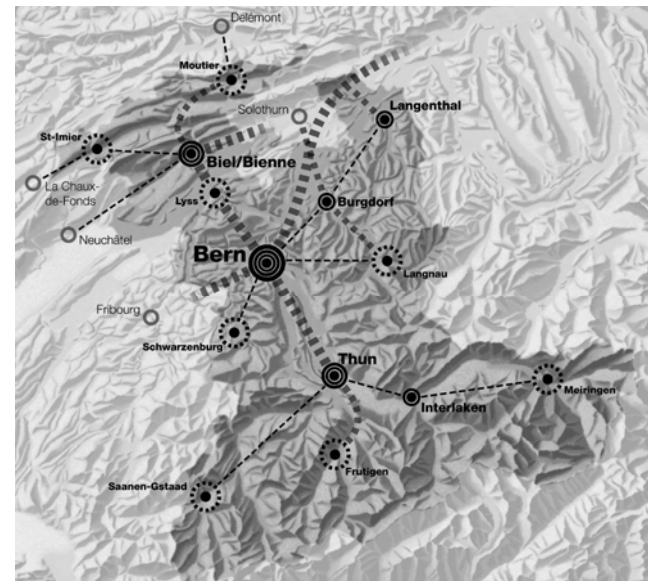
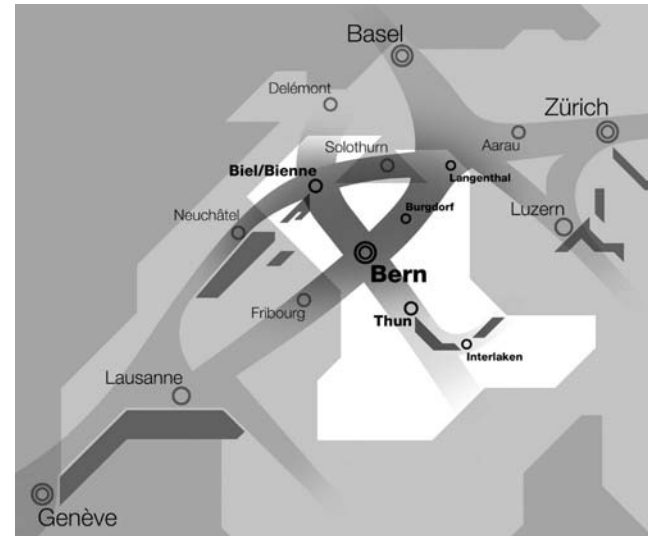


Reconnaître et promouvoir les atouts des régions

Créer des conditions propices au développement économique

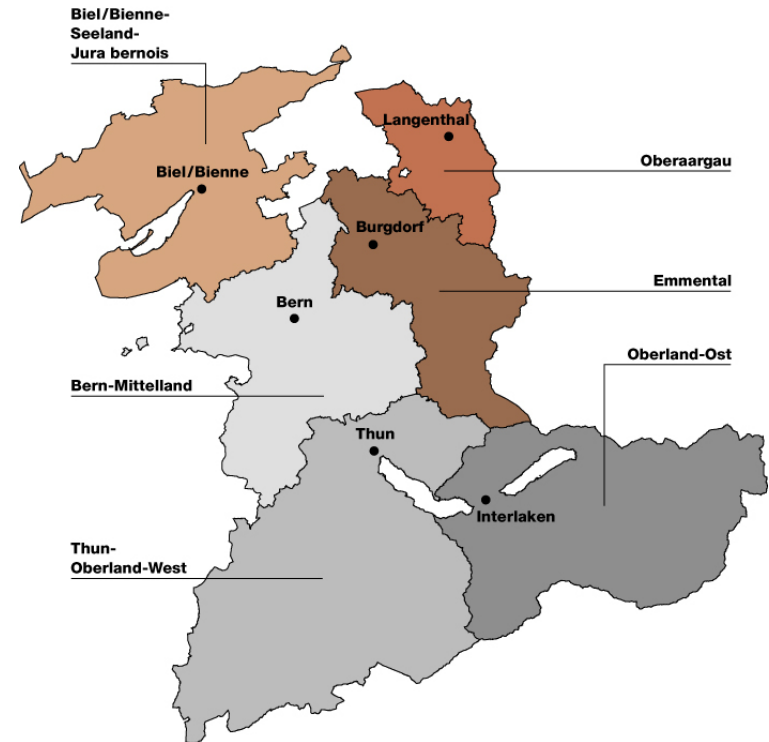
Préserver et valoriser la nature et le paysage

Valoriser les lieux d'habitation et les pôles d'activités de manière différenciée

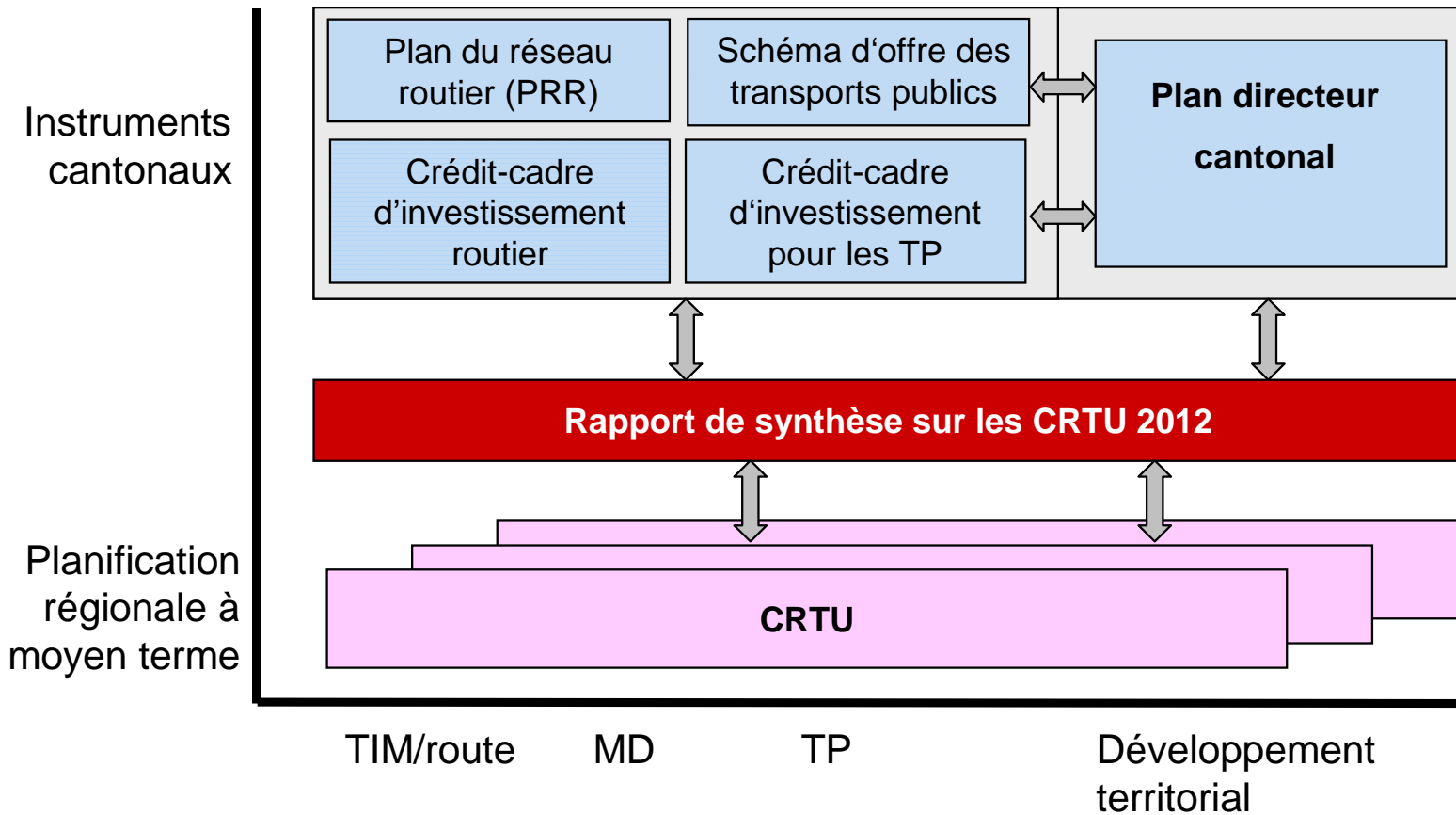


Mise en œuvre à l'échelon régional: conceptions régionales des transports et de l'urbanisation

- Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR)
- Les CRTU: un instrument des conférences régionales
- Liberté d'action dans des domaines propres à la région concernée et en ce qui concerne les thèmes à traiter (paysage, tourisme, etc.)



Importance des CRTU / projets d'agglomération



Appréciation des CRTU existantes

Les CRTU

- font œuvre de pionnier en Suisse;
- permettent d'harmoniser les transports et l'urbanisation sur l'ensemble du territoire cantonal;
- précisent les emplacements où des logements et des emplois seront créés.

Grâce aux CRTU, le canton

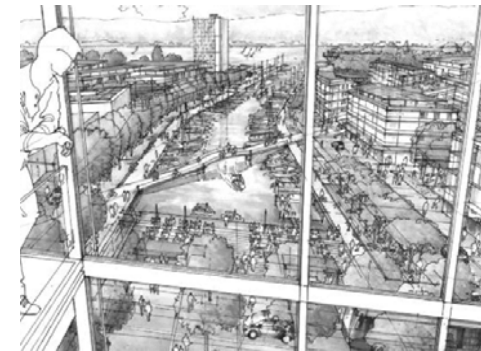
- s'engage activement contre le mitage du territoire;
- renforce ses régions et ses communes;
- fixe des priorités et met en place les conditions permettant de recourir de manière efficace et réfléchie aux ressources disponibles (sol, énergie, argent...).

Classement des mesures d'aménagement du territoire en fonction de leur priorité

- Diriger le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du tissu bâti, le concentrer et le limiter
- Réaliser des pôles d'activités
- Réaliser des pôles d'habitation
- Densifier l'habitat et restructurer des secteurs



Pôles de développement économique



Classement des mesures d'aménagement du territoire en fonction de leur priorité

- Délimitations du milieu bâti
- Secteurs prioritaires pour l'extension du milieu bâti

Synthèse sur les CRTU:

- les points prioritaires sont intégrés dans le plan directeur cantonal;
- les mesures prioritaires méritent d'être soutenues et encouragées.



Bilan du point de vue de l'aménagement du territoire

Une bonne harmonisation des transports et de l'urbanisation permet

- d'amener le milieu bâti à se développer en des lieux où la desserte par les transports publics est à la fois respectueuse de l'environnement et financièrement avantageuse;
- de promouvoir le développement spatial concentré en des lieux disposant d'une bonne desserte en matière de transports (en particulier de transports publics);
- de renforcer simultanément l'approche mesurée à adopter par rapport au paysage.

Le plan directeur cantonal et les CRTU poursuivent donc les mêmes objectifs et les mêmes stratégies et recourent à des mesures analogues.

Les CRTU offrent une vue globale pour chaque région et constituent un instrument grâce auquel le canton, les conférences régionales, les régions et les communes peuvent freiner la dispersion constante des constructions.